

Modèles structurels du degré secondaire I (année scolaire 2018-2019)

Modèles structurels du degré secondaire I	
BE-fr	Structure coopérative. 3 sections : préparant aux écoles de maturité (p), moderne (m), générale (g). L'enseignement dans les disciplines Français, Mathématiques, Allemand se fait dans les niveaux A, B et C.
FR-fr	Structure avec 3 filières distinctes. 3 types de classe : classes pré-gymnasiale, classes générales, classes à exigences de base (y compris classes de soutien).
GE	Structure avec 3 filières distinctes. 9 ^e : 3 regroupements : Exigences de base, Exigences moyennes, Exigences élevées. 10 ^e et 11 ^e : Communication et Technologie (CT), Langues vivantes et Communication (LC), Littéraire-Scientifique (LS) (Littéraire-Scientifique (LS) avec Latin (L), Littéraire-Scientifique (LS) avec Langues vivantes (LV) et Littéraire-Scientifique (LS) avec Sciences (S)).
JU⁽¹⁾	Structure intégrée. Cours communs (classes hétérogènes) + Cours à niveaux (A, B, C) en mathématiques, français et allemand (40% niveau A, 35% niveau B, 25% niveau C) + Cours à options (quatre groupes homogènes) + Cours facultatifs.
NE	Structure intégrée. Depuis l'année 2017-2018, tout le cycle 3 fonctionne en structure intégrée avec des classes hétérogènes et un enseignement différencié en 2 niveaux en mathématiques et français en 9 ^e année et en mathématiques, français, allemand, anglais, sciences de la nature en 10 ^e et 11 ^e années.
VS⁽²⁾	Structure intégrée. 9 ^e : Cours à niveaux (I et II) en langue 1 et mathématiques. 10 ^e et 11 ^e : Cours à niveaux (I et II) en langue 1, mathématiques, langue 2 et sciences.
VD	Structure coopérative + 2 filières distinctes 2 sections : Voie pré-gymnasiale : une option spécifique (économie et droit ou italien ou latin ou mathématiques et physique) ; Voie générale : 2 niveaux en français, mathématiques et allemand et 2 options de compétences orientées métiers (OCOM).

Remarques :

Le tableau ci-dessus présente les réponses de l'enquête auprès des cantons à la question : « Comment peut-on qualifier le(s) modèle(s) structurel(s) (ne pas tenir compte des classes spéciales, classes ateliers, classes à effectifs réduits, etc.) ? ». Les degrés de la scolarité obligatoire sont définis d'après la Convention scolaire romande.

Notes :

(1) JU : Chaque élève est décrit par un profil avec son niveau dans les trois disciplines fondamentales et l'option. Cela permet de différencier trois niveaux d'exigences.

(2) VS : La loi sur le cycle d'orientation (CO) a unifié les pratiques.

Source : Centre d'information et de documentation de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP-IDES), [Enquête auprès des cantons 2018-2019](#).

Réalisation du tableau : Institut de recherche et de documentation pédagogique (2019).